AR Prefecture

017-200041523-20241105-DEC523_2024-AU Reçu le 07/11/2024

Administration Service Antilles

•



Décision n° 523/2024 SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne du 5 au 9 novembre 2024,
- Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 9 au 10 novembre 2024,
- Madame RAFFIN Clara en tant qu'agent d'entretien du 9 au 10 novembre 2024,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade le 10 novembre 2024,
- Monsieur RENSON Éric en tant que surveillant de baignade du 10 au 16 novembre 2024,
- Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 16 au 17 novembre 2024,

Fait à Jonzac, Le 05 NOV. 2024 Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes

de la Haute-Spintonge

7 rue Taillefer CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation, la 8^e Vice-Présidente étant absente, le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge